

# Unité de tournage avec smartphone

Ne laissons pas la direction  
faire n'importe quoi

- 
- UTS ou la camera en kit
  - Enfin un cadre clair
  - NoA : expérimenter pour encadrer
  - Exit le mojo

L'Unité de Tournage avec Smartphone (UTS) est apparue à la création de la chaîne régionale NoA en 2018 en Nouvelle Aquitaine, dans le cadre d'une expérimentation encadrée par un accord. Elle a ensuite été étendue, par accord, dans le réseau France 3 en 2020. Depuis février 2021, son utilisation, règlementée par un nouvel accord, est étendue à tous les sites de France télévisions.



## UTS ou la camera en kit

L'UTS est d'abord composée d'un smartphone (actuellement l'iPhone 11 pro max) qui s'insère dans un cadre rigide doté de poignées. Cela permet d'y installer des accessoires pour la lumière et le son. Il y a aussi un micro d'ambiance et une liaison HF Sennheiser avec un micro-main et un micro-cravate.

Un trépied photo est également fourni mais n'est pas vraiment adapté à un usage vidéo.



GRIP - Micro main Irig HD2 ou Micro canon Shure MV88+ - Optique additionnelle - Torche led



Borne Wifi



Oreillettes



Batterie externe USB



Alimentation secteur et voiture

Il faut ajouter à cela une liaison 4G SFR et une borne wifi qui permet une seconde liaison. Mais on est loin de l'efficacité de l'Aviwest ou du TVUPack qui transmettent avec six cartes SIM au minimum.

Le tout est rangé dans un sac avec une multitude de petits câbles, chargeurs et connectiques assez fragiles et assez peu adaptés à un usage professionnel intensif. L'iPhone 11 pro max est doté de trois objectifs (ultra grand angle, grand angle et télé objectif). Le logiciel

d'exploitation est *Mojopro* de chez Aviwest. Il permet de filmer, d'assembler un ours et de transmettre les images, en direct ou en fichiers, qui sont réceptionnés au nodal de l'antenne.

Les rushes suivent ensuite le circuit traditionnel de fabrication, la case montage avec un·e monteur·se et la case mixage avec un·e mixeur·se.

## Enfin un cadre clair

L'accord est clair, l'UTS est une unité de tournage supplémentaire qui vient s'ajouter aux caméras du parc actuel. Son utilisation est possible dans le respect des règles conventionnelles en vigueur. Elle est donc réservée aux OPV, aux JRI et aux rédacteurs à compétence complémentaire reconnue.

De plus, le choix de tourner avec une UTS se fait sur la base du volontariat. Nul ne peut donc être obligé de tourner avec. A chaque professionnel d'apprécier, à chaque tournage, si l'utilisation d'une UTS est adaptée à leur sujet ou magazine.

Il est clair que cet outil ne peut pas répondre à tous les types de tournages. Les fantasmes de la direction au début de son utilisation sont désormais tombés. Il est qualifié « d'agile » par ceux qui ne s'en servent pas car il faut avoir à l'esprit que cet outil nécessite une préparation et une installation assez chronophages.

On ne peut pas « dégainer » et tourner immédiatement comme avec une caméra normale. Il convient aux tournages avec du temps où on peut faire des images en mouvement et recommencer si besoin.

Cet outil permet aussi de faire du direct, avec le logiciel *MojoPro* et le boîtier additionnel d'Aviwest.



Revers de la médaille, *MojoPro* est moins performant que d'autres logiciels sur le marché en termes de réglages image.

Il est aussi important de noter que le préalable à l'utilisation de cet outil est de passer par la formation, pour savoir s'en servir mais aussi pour en mesurer les limites.

## NoA : expérimenter pour encadrer

NoA est une chaîne régionale de plein exercice, en plus des programmes régionaux classiques de France 3 Nouvelle Aquitaine, un prototype de chaîne qui servira partiellement de modèle, tout comme Via Stella en Corse, pour le projet de régionalisation de France 3. C'est dans le cadre de cette expérimentation que l'UTS a été utilisée par des salariés volontaires.



**La CGT est porteuse d'une orientation claire sur le sujet des métiers pour lequel nous prôtons une évolution maîtrisée.**

Cela n'est pas une formule creuse, il s'agit de s'inscrire dans une évolution mais en gardant la maîtrise des impacts, sur l'emploi, l'activité, la qualité des émissions et les conditions de travail. Une équation exigeante pour que les évolutions de métiers soient à la fois positives pour les salariés qui souhaitent évoluer sur de nouvelles activités, tout en respectant ceux qui souhaitent continuer à pratiquer leur métier.

Pour la CGT, c'est justement à travers le développement de nouvelles activités que nous pouvons avancer sur de nouvelles pratiques professionnelles. Un accord sur les métiers NoA est en cours de négociation. L'extension éventuelle de ces métiers ailleurs dans l'entreprise sera à chaque fois négociée sur la base de projets de développement d'activité. C'est l'esprit de l'accord du 7 mai 2019 qui acte un certain nombre de ces projets.

## Exit le mojo

Sur le web aujourd'hui, il y a presque autant de modes de tournages que de contributeurs. Le *MoJo* (*Mobile Journalism*) n'a jamais été clairement défini, ni en matériel, ni en méthode de production, ni en prérogatives de métiers. Le *MoJo* n'est pas un outil mais une pratique qui n'est encadrée par aucun accord dans l'entreprise. Et contrairement à ce que beaucoup de rédacteurs en chef veulent croire, et faire croire, l'UTS n'est pas un outil pour le web qui permet de travailler seul.



L'accord UTS vient donc enfin encadrer la pratique du *MoJo* et il n'est pas question de s'exonérer des règles en vigueur dans l'entreprise parce que tout le monde a un smartphone dans sa poche. Les négociations vont se poursuivre dans les mois qui viennent afin de cadrer et clarifier les usages de l'UTS sur le web. Un recensement des pratiques va être fait au préalable afin de préparer la négociation.

La CGT a décidé de signer l'Accord UTS. Il ne s'agit pas pour nous de tomber dans un optimisme béat face à la technologie. Il s'agit de prendre en compte l'apparition de nouveaux outils tout en cadrant leur utilisation afin d'éviter les dérives. Un accord engage aussi l'employeur. En cas de recours abusif aux UTS, n'hésitez pas à prévenir votre DS CGT, vos élus de proximité ou du CSE pour faire respecter l'accord.

**L'accord UTS permettra donc de mettre un terme aux pratiques sauvages, non conformes aux accords d'entreprise, et de répondre à des besoins de tournage spécifiques. Il ne s'agit en aucun cas de remplacer les caméras qui resteront l'équipement prioritaire des professionnels de l'image.**